

Qui sommes-nous ?



La Fédération des URPS Centre-Val de Loire rassemble et représente 8 500 professionnels de santé libéraux de la région. Elle promeut l'organisation, la coordination et la qualité des soins et accompagne les professionnels de santé et le développement des équipes de soins primaires (ESP) et des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).



La Fédération des Maisons et Pôles de Santé Centre-Val de Loire promeut l'exercice coordonné pluriprofessionnel en soins primaires et participe à l'organisation de l'exercice regroupé et coordonné des professionnels. Elle apporte son expertise et son appui et accompagne les projets de MSP ainsi que le développement des ESP.



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Contactez-nous :

FÉDÉRATION DES URPS

CPTS : cpts@urpsml-centre.org

ESP : contact@esp-cvl.org

FÉDÉRATION DES MAISONS ET PÔLES DE SANTÉ

contact@fmps-cvl.fr

ou rendez-vous sur :

WWW.CPTS-CENTREVALDELOIRE.FR

WWW.ESP-CVL.ORG

Tout savoir sur l'exercice coordonné
en région Centre-Val de Loire.

CPTS, ESP ET MSP



LA CPTS

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé regroupe les professionnels de santé libéraux d'un territoire et vise à faciliter la coordination des soins ambulatoires au niveau territorial.

Pour qui ?

- Professionnels de 1er et de 2nd recours
- En fonction des projets, autres acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux

Quelle rémunération ?

- Enveloppe globale pour l'équipe dans le cadre de l'ACI
- Financement pérenne et national
- Entre 287 500€ et 629 000€ selon la taille, répartis entre un volet fonctionnement et un volet projets

Quelle structuration ?

Association Loi 1901

Quels avantages pour moi ?

Je participe et suis informé des projets que mettent en place mes confrères et confrères pour améliorer le parcours de soin

Je reçois des actualités personnalisées

Je rencontre les acteurs de mon territoire, professionnels et partenaires

Je développe des actions d'organisation des soins, de prévention et de promotion de la santé

Les dispositifs en chiffres

LES CPTS

33 CPTS

30 actives

97% de la région couverte

LES MSP

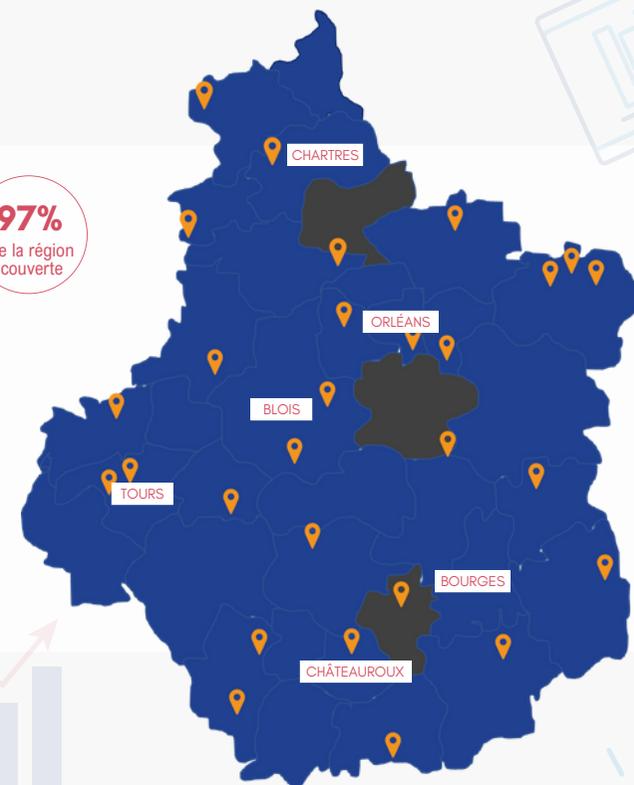
112 MSP

1135 Pros de santé

LES ESP

28 ESP

312 Pros de santé



LA MSP

Une Maison de Santé Pluriprofessionnelle regroupe sur un ou plusieurs sites, des professionnels de santé, motivés par la volonté de travailler en équipe. Elle met en commun des savoirs et des moyens, facilité par la présence d'un coordinateur.

Pour qui ?

- Professionnels de 1er et de 2nd recours
- Au moins 2 médecins dont un maître de stage et un(e) infirmier(e)

Quelle rémunération ?

- Enveloppe globale pour l'équipe dans le cadre de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)
- Financement pérenne et national

Quelle structuration ?

- Association Loi 1901 a minima
- SISA (Société Interprofessionnelle de soins Ambulatoires) pour bénéficier de l'ACI

Quels avantages pour moi ?

Je partage les savoirs et mutualise les moyens avec d'autres professionnels (logiciel sécurisé partagé)

Les échanges entre professionnels sur des problématiques et patients communs sont facilités

Je mets en place des actions collectives de prévention en fonction des besoins de ma patientèle

Quelles actions en pluripro ?



PARCOURS

Santé de la femme, BPCO, santé mentale...



PRÉVENTION



FORMATION



COORDINATION

Relations ville-hôpital, e-santé, annuaires professionnels...



SOINS NON-PROGRAMMÉS

L'ESP-CVL

Une Équipe de Soins Primaires regroupe des professionnels qui coordonnent leurs actions autour de patients communs sans regroupement au sein de locaux et sans structure juridique.

Pour qui ?

- Professionnels de 1er et de 2nd recours
- Au minimum 3 professionnels dont 1 MG et au moins 2 professions

Quelle rémunération ?

- Rémunérations individuelles
- 7500€ maximum par an et par ESP
- Expérimentation sur 2 ans

Quelle structuration ?

- Aucune structuration obligatoire
- Association loi 1901 possible

Quels avantages pour moi ?

Je coordonne mes actions avec d'autres professionnels de santé autour de notre patientèle commune

Je partage les savoirs et les problématiques avec d'autres professionnels de mon lieu d'exercice

Qui sommes-nous ?



La Fédération des URPS Centre-Val de Loire rassemble et représente 8 500 professionnels de santé libéraux de la région. Elle promeut l'organisation, la coordination et la qualité des soins et accompagne les professionnels de santé et le développement des équipes de soins primaires et des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.



La Fédération des Maisons et Pôles de Santé Centre-Val de Loire promeut l'exercice coordonné pluriprofessionnel en soins primaires et participe à l'organisation de l'exercice regroupé et coordonné des professionnels. Elle apporte son expertise et son appui et accompagne les projets de MSP ainsi que le développement des ESP.



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Contactez-nous :

FÉDÉRATION DES URPS

CPTS : cpts@urpsml-centre.org

ESP : contact@esp-cvl.org

FÉDÉRATION DES MAISONS ET PÔLES DE SANTÉ

contact@fmeps-cvl.fr

ou rendez-vous sur :

WWW.CPTS-CENTREVALDELOIRE.FR

WWW.ESP-CVL.ORG

Tout savoir sur l'exercice coordonné
en région Centre-Val de Loire.

